

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

Convocation : 15/09/2022

Présents : 8/15

Votants : 9/15

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux, 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	A	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	A	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	E	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	A
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absents : M. BOULIER Alexandre – M. BUREL François - MME CORNU Pauline - MME LETAILLEUR Lucie – M. PAULMIER Alexandre – M. PIMENTA Christine

Pouvoir : MME HANZARD Maryse donne pouvoir à MME BENARD Agnès

MME. BENARD Agnès est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la séance du 29 juin est modifié comme suit :

Contrat d'entretien des vitres, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide de confier l'entretien des vitres à la Société « Eclat'net ».

Le compte rendu de la séance 29 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

ECHOS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les travaux de réfection du parking de la salle Floréal ont été confiés à la société EUROVIA pour un montant de 34 414.44 €.

Déchets ménagers, TEOM, le conseil communautaire décide de plafonner les valeurs locatives des locaux d'habitation.

SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME

Jean-Marie Ferment se félicite des décisions du conseil qui ont conduit à l'extension de nos moyens de lutte contre l'incendie. Lors du récent sinistre sur la commune trois réservoirs ont été mobilisés.

Acquisition propriété « BLOQUET » (délibération)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres confirme l'acquisition de la propriété BLOQUET moyennant un prix net acheteur de 100 000 €.

Aménagement du terrain communal (délibération)

Alain Couroyer présente le projet de convention entre la commune et la société SEMINOR ayant pour objet de définir les relations, et les engagements des contractants ainsi que les dispositions particulières relatives à la réalisation d'un programme de construction et d'aménagement de :

- 10 logements locatifs conventionnés dont 5 réservés à des seniors,
- 11 lots à bâtir.

Une discussion s'installe. Odile Le Gallais demande si les logements réservés aux séniors seront dotés d'une chambre, afin de pouvoir recevoir leur famille. M. le maire accompagné d'Alain Couroyer ont visité les réalisations SEMINOR à Froberville. Ils ont été agréablement surpris par la qualité de finition et ont constaté qu'il n'y avait pas dans les logements visités de seconde chambre. Cependant, M. le maire précise, qu' à ce stade de l'avancement du dossier angealais, et l'attente de la désignation du maître d'œuvre qui pourrait intervenir en début d'année 2023, qu'il est prématuré d'envisager des plans d'agencement des logements.

Odile Le Gallais regrette que les conseillers ne soient pas en possession de la convention pour en discuter avant le vote et demande d'en avoir une copie. M. le maire, donne lecture des passages les plus importants

« ...Il est convenu que SEMINOR réalisera l'opération d'aménagement de la parcelle mise à disposition par la commune. A l'issue de l'appel d'offre travaux des opérations d'aménagement, les parties conviennent de dresser un bilan définitif de l'opération d'aménagement. Dans le cas d'une marge positive, SEMINOR devra payer à la commune 60% de cette marge, dans le cas d'une marge nulle, la commune convient de mettre le terrain gratuitement à disposition, à condition que SEMINOR poursuive l'opération. Dans le cas d'une marge négative, les parties conviennent de se revoir pour définir les modalités de poursuite et la répartition des frais avancés par SEMINOR en cas d'abandon de l'opération. »

L'intégralité de la convention sera adressée par mail à chacune et chacun des conseillers, M. le maire insiste sur le fait que cette convention devra être soumise au conseil d'administration de SEMINOR qui se réunira deuxième quinzaine d'octobre, pour suite à donner.

En tout état de cause, M. le maire répète que des points d'étapes seront proposés régulièrement en fonction de l'état d'avancement du dossier

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à la majorité de ses membres (-1 abstention) émet un avis favorable à la convention et charge Monsieur le maire de signer la convention de partenariat.

Entretien du patrimoine communal

Les travaux tendant au remplacement de la conduite d'eau sont prévus à partir du 17 octobre 2022.

Une réunion préparatoire aux travaux de l'aménagement du centre village aura lieu le 30 septembre en mairie.

La réfection de la rue du clos gras est prévue début octobre 2022.

Jean-Marie Ferment demande à la commission Travaux de se réunir pour réfléchir aux mesures tendant à une réduction de nos consommations énergétiques.

Aménagement du carrefour d'Iclon (réduction vitesse sur D4 Iclon)

Suite à vos demandes, la DIR et la CCCA ont procédé à un mesurage de vitesse à l'entrée d'Iclon, en amont du panneau 50 km/h côté Blossenville.

Sur 8150 véhicules, 85 % roulaient à une vitesse moyenne de 74,9 km/h, 926 dépassaient 80 km/h.

Ceci justifie l'étude et la mise en place d'un moyen de ralentissement sur cette route (plateau surélevé ou autre ?

La CCCA engage la réflexion.

Famille et vie associative

93 élèves fréquentent le RPI. En moyenne, 70 enfants sont inscrits à la cantine. Le virus est omni présent, cependant aucun protocole sanitaire n'est à ce jour reçu de l'Education Nationale.

Les protocoles d'entretien et de désinfection sont néanmoins maintenus dans nos écoles.

Bornes de recharge électriques (délibération)

Afin de favoriser le développement de la mobilité électrique, le SDE met en place un réseau de bornes de recharge électrique.

Cependant la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) précise que seules les autorités qui ont la compétence « IRVE » infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques peuvent réaliser un schéma de développement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide transférer la compétence « IRVE » au Syndicat Départemental de l'Energie et charge Monsieur le Maire de signer la délibération.

Taxe d'aménagement (délibération)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire la taxe d'aménagement sur son territoire communal dans les mêmes conditions que celles arrêtées le 27 décembre 2001 :

- Au taux de 3 %,
- D'exonérer les locaux, surfaces et aménagements définis aux articles 331-7 à 331-9 du code de l'urbanisme
- Et charge Monsieur le Maire, de transmettre la délibération aux services de l'Etat en charge de l'Urbanisme.

CCAS – AIDES ET DONNS (délibération)

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide, de confirmer les avis émis par la Commission d'Action Sociale en date du 5 aout 2022, concernant Madame GB et AB.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

A la demande du Trésor Public, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des demandes d'admission en non-valeur suite au non-paiement des loyers et charges locatives des conjoints Langevin d'un montant de 13 570.75 € et 10 678.83 €.

En attente de la décision qui sera rendue le 18 octobre 2022, par le Juge près du Tribunal, Monsieur le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir surseoir à cette demande.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE (délibération)

Considérant les résultats de la consultation engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la proposition de CNP Assurances SOFAXIS pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Octobre

2 : repas des aînés

8 : soirée couscous (Angiens en Fête)

14/15 : vente échange (parents d'élèves)

30 : loto (Vallée du Dun)

Novembre

6 : loto (3^{ème} âge)

11 : repas

13 : loto (Angiens en Fête)

19 : dictée (A2C)

27 : thé dansant (3^{ème} âge)

Décembre

9 : marché de Noël (parents d'élèves)

16 : Noël des enfants de la commune

18 : loto (Vallée du Dun)

Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le samedi 1^{er} octobre à la Salle Floréal, afin d'organiser une élection.

5 jeunes de 10 à 13 ans ont déposé un bulletin de candidature.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 30.